

# Premières Informations



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Salaires et conventions salariales

Numéro 11 - JUIN 1986

## Résultats de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre au 1<sup>er</sup> avril 1986

*Les résultats ci-après, sont établis à partir des questionnaires reçus au 28 mai pour l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre d'avril 1986.*

De janvier 1986 à avril 1986 :

- **la durée hebdomadaire du travail** est stable pour les employés (38,85 h); elle est par contre en légère hausse pour les ouvriers et l'ensemble des salariés (+ 0,05 heure);
- **le salaire horaire ouvrier** augmente de 0,9% contre 1,4% au même trimestre de l'année précédente. La progression annuelle du SMIC d'avril 1985 à avril 1986 est équivalente à celle du taux de salaire horaire des ouvriers;
- **l'indice des effectifs salariés**, corrigé des variations saisonnières et du biais qui affecte cet indicateur fait apparaître une légère augmentation (+ 0,1%) dans les secteurs marchands non agricoles. Sur douze mois, la baisse des effectifs est de 0,2% contre 1,4% l'année précédente.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE  
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — 45.67.55.44, poste 6099

## La durée hebdomadaire du travail

Elle s'établit en moyenne à 39,05 heures pour les ouvriers et à 38,85 heures pour les employés soit une moyenne de 38,95 heures pour l'ensemble des salariés des secteurs non agricoles (semaine du 7 au 13 avril 1986).

Sur le trimestre, on constate une hausse de la durée de 0,05 heure pour les ouvriers et l'ensemble des salariés, et une stabilité de celle-ci pour les employés. Sur un an, la durée hebdomadaire est en hausse de 0,10 heure pour les ouvriers et l'ensemble des salariés, et de 0,05 heure pour les employés.

### Durée hebdomadaire du travail<sup>(1)</sup> — Série brute

Unité : heure

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	1985			1986	
	1 <sup>er</sup> Avril	1 <sup>er</sup> Juillet	1 <sup>er</sup> Octobre	1 <sup>er</sup> Janvier	1 <sup>er</sup> avril
<b>OUVRIERS</b>					
U02 à U06 Industrie non compris le bâtiment . . . . .	38,50	38,70	38,70	38,65	38,65
U02 à U07 Industrie y compris le bâtiment . . . . .	38,65	38,90	38,90	38,80	38,80
U08 à U14 Tertiaire . . . . .	39,55	39,60	39,55	39,50	39,55
U02 à U14 Activités retenues dans l'indice salaire <sup>(2)</sup> . . . . .	38,95	39,15	39,15	39,05	39,05
U02 à U14 Ensemble des secteurs non agricoles . . . . .	38,95	39,10	39,10	39,00	39,05
<b>EMPLOYÉS</b>					
U02 à U06 Industrie non compris le bâtiment . . . . .	38,50	38,55	38,55	38,55	38,55
U02 à U07 Industrie y compris le bâtiment . . . . .	38,60	38,65	38,70	38,65	38,65
U08 à U14 Tertiaire . . . . .	38,95	39,00	39,00	39,00	39,00
U02 à U14 Ensemble des secteurs non agricoles . . . . .	38,80	38,85	38,85	38,85	38,85
<b>OUVRIERS ET EMPLOYÉS</b>					
U02 à U06 Industrie non compris le bâtiment . . . . .	38,50	38,65	38,65	38,60	38,60
U02 à U07 Industrie y compris le bâtiment . . . . .	38,65	38,80	38,85	38,75	38,75
U08 à U14 Tertiaire . . . . .	39,15	39,15	39,15	39,15	39,15
U02 à U14 Ensemble des secteurs non agricoles . . . . .	38,85	39,00	39,00	38,90	38,95

(1) — La durée hebdomadaire du travail appréhendée dans la nouvelle enquête est plus sensible qu'antérieurement aux variations conjoncturelles d'activité.

(2) — Voir notes du tableau donnant les indices des taux de salaire horaire des ouvriers.

### Répartition des salariés selon la durée du travail<sup>(1)</sup>

En pourcentage

	Durée hebdomadaire du travail (heures)	Moins de 35 heures	35 heures à moins de 38 heures	38 heures à moins de 39 heures	39 heures	Plus de 39 heures à moins de 40 heures	40 heures à moins de 42 heures	42 heures à moins de 44 heures	44 heures et plus	TOTAL
<b>1 — OUVRIERS</b>										
1985 Avril . . . . .	38,95	3,0	8,0	18,6	47,8	2,9	13,2	4,6	1,9	100,0
Juillet . . . . .	39,15	1,6	7,7	19,8	46,3	2,5	14,4	5,5	2,2	100,0
Octobre . . . . .	39,15	1,4	8,0	18,7	47,6	2,7	14,1	5,3	2,2	100,0
1986 Janvier . . . . .	39,05	1,5	8,2	19,6	49,4	2,3	13,0	4,4	1,6	100,0
Avril . . . . .	39,05	1,3	8,2	20,4	48,2	2,4	12,8	4,9	1,8	100,0
<b>2 — EMPLOYÉS</b>										
1985 Avril . . . . .	38,80	0,9	7,0	23,7	56,8	2,7	6,9	1,4	0,6	100,0
Juillet . . . . .	38,85	0,4	7,2	23,6	56,3	2,8	7,5	1,6	0,6	100,0
Octobre . . . . .	38,90	0,4	7,5	22,6	57,0	2,8	7,6	1,5	0,6	100,0
1986 Janvier . . . . .	38,85	0,3	7,3	22,8	58,4	2,4	6,7	1,5	0,6	100,0
Avril . . . . .	38,85	0,3	7,5	23,1	57,3	2,5	7,1	1,6	0,6	100,0

(1) — Non compris : combustibles minéraux solides, gaz, électricité, S.N.C.F. et R.A.T.P.

Durée hebdomadaire du travail des ouvriers<sup>(1)</sup> — Série brute

Unité : heure

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NAP 73 : Niveaux 40 et 100 <sup>(2)</sup>	N° de ligne	Avril 1985	Juillet 1985	Octobre 1985	Janvier 1986	Avril 1986	Variations au 1 <sup>er</sup> avril 1986		
							sur 3 mois	sur 6 mois	sur un an
T02 Industries de la viande et du lait . . . . .	1	39,10	39,10	38,75	38,70	38,90	+ 0,20	+ 0,15	- 0,20
T03 Industrie des autres produits alimentaires . . . . .	2	39,10	39,35	39,55	39,00	39,00	-	- 0,55	- 0,10
T04 Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction . . . . .	3	38,30	38,30	38,30	38,30	38,30	-	-	-
T05 Production de pétrole et de gaz naturel . . . . .	4	37,40	37,40	37,40	37,55	37,30	- 0,25	- 0,10	- 0,10
T06 Électricité, gaz et eau <sup>(3)</sup> . . . . .	5	38,00	38,00	38,00	38,00	38,00	-	-	-
T07 Production de minerais et métaux ferreux. Première transformation de l'acier . . . . .	6	37,60	37,55	37,75	37,50	37,65	+ 0,15	- 0,10	+ 0,05
T08 Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux . . . . .	7	38,20	38,15	38,15	38,10	38,10	-	- 0,05	- 0,10
T09 Production de matériaux de construction et miné- raux divers . . . . .	8	39,30	39,30	39,15	39,10	39,15	+ 0,05	-	- 0,15
T10 Industrie du verre . . . . .	9	38,55	38,55	38,40	38,50	38,40	- 0,10	-	- 0,15
T11 Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques.	10	37,55	37,55	37,50	37,60	37,55	- 0,05	+ 0,05	-
T12 Parachimie et industrie pharmaceutique . . . . .	11	38,30	38,35	38,35	38,20	38,35	+ 0,15	-	+ 0,05
<i>dont : Parachimie — 18 —<sup>(2)</sup></i> . . . . .	12	38,20	38,20	38,15	37,95	38,15	+ 0,20	-	- 0,05
<i>Industrie pharmaceutique — 19 —</i> . . . . .	13	38,55	38,65	38,70	38,65	38,70	+ 0,05	-	+ 0,15
T13 Fonderie et travail des métaux . . . . .	14	38,75	38,85	38,90	38,85	38,80	- 0,05	- 0,10	+ 0,05
T14 Construction mécanique . . . . .	15	38,75	38,95	38,90	38,80	38,70	- 0,10	- 0,20	- 0,05
T15 Construction électrique et électronique . . . . .	16	38,15	38,25	38,30	38,25	38,25	-	- 0,05	+ 0,10
T16 Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre . . . . .	17	37,65	38,65	38,85	38,60	38,55	- 0,05	- 0,30	+ 0,90
T17 Construction navale et aéronautique, armement .	18	36,90	37,90	38,05	38,15	38,10	- 0,05	+ 0,05	+ 1,20
T18 Industrie textile et habillement . . . . .	19	38,90	39,05	39,00	39,05	39,00	- 0,05	-	+ 0,10
<i>dont : Industrie textile — 44 —</i> . . . . .	20	38,85	39,00	39,00	38,95	38,95	-	- 0,05	+ 0,10
<i>Industrie de l'habillement — 47 —</i> . . . . .	21	39,00	39,05	39,00	39,20	39,05	- 0,15	+ 0,05	+ 0,05
T19 Industrie du cuir et de la chaussure . . . . .	22	39,25	39,10	39,15	39,05	39,05	-	- 0,10	- 0,20
T20 Bois, meubles, industries diverses . . . . .	23	38,95	39,05	39,05	39,00	39,05	+ 0,05	-	+ 0,10
<i>dont : Travail mécanique du bois — 48 —</i> . . . . .	24	39,30	39,55	39,40	39,25	39,25	-	- 0,15	- 0,05
<i>Industrie de l'ameublement — 49 —</i> . . . . .	25	38,85	39,05	39,20	39,15	39,20	+ 0,05	-	+ 0,35
T21 Industrie du papier et du carton . . . . .	26	38,45	38,50	38,40	38,40	38,35	- 0,05	- 0,05	- 0,10
T22 Imprimerie, presse, édition . . . . .	27	38,70	38,75	38,75	38,60	38,60	-	- 0,15	- 0,10
T23 Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques . . . . .	28	38,70	38,65	38,75	38,75	38,75	-	-	+ 0,05
<i>dont : Industrie du caoutchouc — 52 —</i> . . . . .	29	38,80	38,45	38,55	38,70	38,55	- 0,15	-	- 0,25
<i>Transf. des matières plastiques — 53 —</i> . . . . .	30	38,60	38,85	38,90	38,75	38,90	+ 0,15	-	+ 0,30
T24 Bâtiment, génie civil et agricole . . . . .	31	39,40	39,75	39,75	39,45	39,60	+ 0,15	- 0,15	+ 0,20
T25 Commerce de gros alimentaire . . . . .	32	39,70	39,70	39,70	39,50	39,60	+ 0,10	- 0,10	- 0,10
T26 Commerce de gros non alimentaire . . . . .	33	39,50	39,60	39,55	39,20	39,50	+ 0,30	- 0,05	-
T27 Commerce de détail alimentaire . . . . .	34	39,40	39,30	39,35	39,30	39,20	- 0,10	- 0,15	- 0,20
T28 Commerce de détail non alimentaire . . . . .	35	39,60	39,55	39,45	39,45	39,50	+ 0,05	+ 0,05	- 0,10
T29 Réparation et commerce de l'automobile . . . . .	36	39,55	39,85	39,75	39,75	39,80	+ 0,05	+ 0,05	+ 0,25
T30 Hôtels, cafés, restaurants . . . . .	37	40,75	40,70	40,50	40,70	40,65	- 0,05	+ 0,15	- 0,10
T31 Transports . . . . .	38	39,90	39,90	39,90	39,85	39,85	-	- 0,05	- 0,05
T33 Services marchands rendus principalement aux entreprises <sup>(4)</sup> . . . . .	39	39,40	39,40	39,50	39,40	39,40	-	- 0,10	-
T35 Location, crédit-bail immobilier . . . . .	40	39,10	39,00	39,05	38,95	39,05	+ 0,10	-	- 0,05
T36 Assurances . . . . .	41	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.
T37 Organismes financiers . . . . .	42	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.
<b>Regroupements :</b>									
U02 Industries agricoles et alimentaires . . . . .	43	39,10	39,25	39,25	38,90	38,95	+ 0,05	- 0,30	- 0,15
U03 Énergie . . . . .	44	38,10	38,10	38,10	38,10	38,05	- 0,05	- 0,05	- 0,05
U04 Industries des biens intermédiaires . . . . .	45	38,50	38,55	38,55	38,50	38,50	-	- 0,05	-
U05 Industries des biens d'équipement . . . . .	46	38,00	38,55	38,60	38,50	38,45	- 0,05	- 0,15	+ 0,45
U06 Industries des biens de consommation courante .	47	38,90	38,95	38,95	38,90	38,90	-	- 0,05	-
U07 Bâtiment, Génie civil et agricole . . . . .	48	39,40	39,75	39,75	39,45	39,60	+ 0,15	- 0,15	+ 0,20
U08 Commerce . . . . .	49	39,55	39,50	39,50	39,30	39,45	+ 0,15	- 0,05	- 0,10
U10 Services marchands . . . . .	50	39,45	39,50	39,45	39,50	39,50	-	+ 0,05	+ 0,05
U11 Location et crédit-bail immobilier . . . . .	51	39,10	39,00	39,05	38,95	39,05	+ 0,10	-	- 0,05
U12 Assurances . . . . .	52	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.
U13 Organismes financiers . . . . .	53	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.
U02 à U06 Industrie non compris le bâtiment . . . . .	54	38,50	38,70	38,70	38,65	38,65	-	- 0,05	+ 0,15
U02 à U07 Industrie y compris le bâtiment . . . . .	55	38,65	38,90	38,90	38,80	38,80	-	- 0,10	+ 0,15
U08 à U14 Tertiaire . . . . .	56	39,55	39,60	39,55	39,50	39,55	+ 0,05	-	-
U02 à U14 Ensemble des secteurs non agricoles . . . . .	57	38,95	39,10	39,10	39,00	39,05	+ 0,05	- 0,05	+ 0,10

(1) — La durée hebdomadaire du travail appréhendée dans la nouvelle enquête est plus sensible qu'antérieurement aux variations conjoncturelles d'activité.

(2) — Entre tirets, niveau 100 de la NAP 73 (Nomenclature d'Activités et de Produits de 1973).

(3) — Non compris la distribution d'eau et de chauffage urbain.

(4) — Non compris le travail temporaire. NAP 77.13 —

(n. s.) — Non significatif.

**Indice des taux de salaire horaire des ouvriers**

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NAP 73 : Niveaux 40 et 100 <sup>(1)</sup>	N° de ligne	Base 100 au 1 <sup>er</sup> avril 1985					Variations en pourcentage de :		
		1985			1986		Janvier 1986 à Avril 1986	Octobre 1985 à Avril 1986	Avril 1985 à Avril 1986
		Avril	Juillet	Octobre	Janvier	Avril			
T02 Industries de la viande et du lait . . . . .	1	100,0	101,1	102,8	103,6	104,8	+ 1,2	+ 2,0	+ 4,8
T03 Industrie des autres produits alimentaires . . . . .	2	100,0	101,8	102,5	103,5	104,8	+ 1,2	+ 2,2	+ 4,8
T07 Production de minerais et métaux ferreux. Première transformation de l'acier . . . . .	3	100,0	101,6	102,5	103,4	e 104,0	+ 0,6	+ 1,4	+ 4,0
T08 Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux . . . . .	4	100,0	100,7	102,3	103,3	103,8	+ 0,5	+ 1,4	+ 3,8
T09 Production de matériaux de construction et miné- raux divers . . . . .	5	100,0	102,3	103,9	105,2	106,6	+ 1,4	+ 2,6	+ 6,6
T10 Industrie du verre . . . . .	6	100,0	100,9	103,0	104,3	105,1	+ 0,7	+ 2,0	+ 5,1
T11 Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques. dont : Chimie de base - 17 - <sup>(1)</sup> . . . . .	7	100,0	100,9	102,5	102,5	104,4	+ 1,9	+ 1,9	+ 4,4
	8	100,0	101,0	102,4	102,5	104,4	+ 1,9	+ 1,9	+ 4,4
T12 Parachimie et industrie pharmaceutique . . . . .	9	100,0	101,0	101,5	102,4	103,7	+ 1,2	+ 2,2	+ 3,7
dont : Parachimie - 18 - . . . . .	10	100,0	100,6	101,3	102,3	103,9	+ 1,6	+ 2,6	+ 3,9
Industrie pharmaceutique - 19 - . . . . .	11	100,0	101,7	101,8	102,7	103,2	+ 0,5	+ 1,4	+ 3,2
T13 Fonderie et travail des métaux . . . . .	12	100,0	101,4	102,8	103,8	104,6	+ 0,7	+ 1,7	+ 4,6
T14 Construction mécanique . . . . .	13	100,0	101,3	102,2	103,4	104,5	+ 1,0	+ 2,2	+ 4,5
T15 Construction électrique et électronique . . . . .	14	100,0	101,3	101,8	103,5	104,5	+ 1,0	+ 2,7	+ 4,5
T16 Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre . . . . .	15	100,0	101,4	101,9	102,5	104,2	+ 1,7	+ 2,3	+ 4,2
T17 Construction navale et aéronautique, armement . . . . .	16	100,0	101,7	103,3	104,4	e 105,3	+ 0,9	+ 1,9	+ 5,3
T18 Industrie textile et habillement . . . . .	17	100,0	101,7	102,6	103,3	104,6	+ 1,2	+ 2,0	+ 4,6
dont : Industrie textile - 44 - . . . . .	18	100,0	101,7	102,3	103,4	104,8	+ 1,4	+ 2,4	+ 4,8
Industrie de l'habillement - 47 - . . . . .	19	100,0	101,7	102,9	103,3	104,4	+ 1,1	+ 1,4	+ 4,4
T19 Industrie du cuir et de la chaussure . . . . .	20	100,0	101,0	103,3	104,7	e 105,4	+ 0,7	+ 2,0	+ 5,4
T20 Bois, meubles, industries diverses . . . . .	21	100,0	101,7	102,8	103,9	104,7	+ 0,7	+ 1,8	+ 4,7
dont : Travail mécanique du bois - 48 - . . . . .	22	100,0	101,8	103,1	104,3	104,9	+ 0,7	+ 1,8	+ 4,9
Industrie de l'ameublement - 49 - . . . . .	23	100,0	101,2	102,9	104,2	104,8	+ 0,6	+ 1,9	+ 4,8
T21 Industrie du papier et du carton . . . . .	24	100,0	101,0	103,0	103,2	105,0	+ 1,7	+ 1,9	+ 5,0
T22 Imprimerie, presse, édition . . . . .	25	100,0	101,2	102,3	103,5	e 104,9	+ 1,3	+ 2,6	+ 4,9
T23 Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques . . . . .	26	100,0	101,6	102,6	103,6	104,5	+ 0,9	+ 1,8	+ 4,5
dont : Industrie du caoutchouc - 52 - . . . . .	27	100,0	101,7	102,6	103,6	e 104,9	+ 1,2	+ 2,3	+ 4,9
Transf. des matières plastiques - 53 - . . . . .	28	100,0	101,5	102,7	103,6	104,2	+ 0,6	+ 1,5	+ 4,2
T24 Bâtiment, génie civil et agricole . . . . .	29	100,0	101,4	103,1	104,1	105,1	+ 1,0	+ 1,9	+ 5,1
T25 Commerce de gros alimentaire . . . . .	30	100,0	101,1	102,9	103,5	105,2	+ 1,6	+ 2,3	+ 5,2
T26 Commerce de gros non alimentaire . . . . .	31	100,0	101,0	102,8	104,3	104,8	+ 0,6	+ 2,0	+ 4,8
T27 Commerce de détail alimentaire . . . . .	32	100,0	102,0	103,5	104,5	105,7	+ 1,2	+ 2,2	+ 5,7
T28 Commerce de détail non alimentaire . . . . .	33	100,0	101,2	103,4	104,3	105,5	+ 1,2	+ 2,1	+ 5,5
T29 Réparation et commerce de l'automobile . . . . .	34	100,0	100,9	103,0	104,4	105,3	+ 0,8	+ 2,2	+ 5,3
T31 Transports <sup>(2)</sup> . . . . .	35	100,0	101,5	102,7	104,2	104,9	+ 0,7	+ 2,1	+ 4,9
<b>Regroupements :</b>									
U02 Industries agricoles et alimentaires . . . . .	36	100,0	101,6	102,6	103,5	104,8	+ 1,2	+ 2,1	+ 4,8
U04 Industries des biens intermédiaires . . . . .	37	100,0	101,4	102,9	103,7	104,8	+ 1,0	+ 1,8	+ 4,8
U05 Industries des biens d'équipement . . . . .	38	100,0	101,4	102,1	103,2	104,5	+ 1,2	+ 2,4	+ 4,5
U06 Industries des biens de consommation courante . . . . .	39	100,0	101,5	102,6	103,5	104,6	+ 1,1	+ 2,0	+ 4,6
U08 Commerce . . . . .	40	100,0	101,3	103,1	104,2	105,3	+ 1,1	+ 2,1	+ 5,3
U10 Services marchands . . . . .	41	100,0	101,8	104,1	104,8	105,0	+ 0,2	+ 0,9	+ 5,0
U02 à U06 Industrie non compris le bâtiment <sup>(3)</sup> . . . . .	42	100,0	101,4	102,5	103,5	104,6	+ 1,1	+ 2,1	+ 4,6
dont : Indust. chimique - 17 - 18 - 19 - . . . . .	43	100,0	101,0	101,9	102,4	104,0	+ 1,5	+ 2,1	+ 4,0
U02 à U07 Industrie y compris le bâtiment <sup>(3)</sup> . . . . .	44	100,0	101,4	102,6	103,6	104,7	+ 1,1	+ 2,1	+ 4,7
U08 à U14 Tertiaire <sup>(2)</sup> . . . . .	45	100,0	101,6	103,4	104,5	105,0	+ 0,5	+ 1,6	+ 5,0
U10 à U14 Services . . . . .	46	100,0	101,7	103,8	104,7	104,9	+ 0,2	+ 1,1	+ 4,9
U02 à U14 Ensemble des secteurs non agricoles <sup>(4)</sup> . . . . .	47	100,0	101,5	102,8	103,8	104,8	+ 0,9	+ 1,9	+ 4,8

(1) - Entre tirets, niveau 100 de la NAP 73 (Nomenclature d'Activités et de Produits de 1973).

(2) - Non compris S.N.C.F. et R.A.T.P.

(3) - Non compris T04 « Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction » et T06 « Électricité, gaz et eau ».

(4) - Non compris S.N.C.F., R.A.T.P. ainsi que T04 et T06.

(e) - Évaluation.

Les activités où les variations, sur le trimestre, de la durée hebdomadaire du travail des ouvriers sont les plus fortes sont le commerce de gros non alimentaire (+ 0,30 heure), les industries de la viande et du lait (+ 0,20 heure), le bâtiment (+ 0,15 heure), la parachimie et l'industrie pharmaceutique (+ 0,15 heure) et la production de minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier (+ 0,15 heure). On note dans l'autre sens des baisses sensibles dans la production de pétrole et gaz naturel (- 0,25 heure), l'industrie du caoutchouc (- 0,15 heure) et l'industrie de l'habillement (- 0,15 heure).

Sur un an, la variation de la durée de travail est le plus souvent positive, ainsi l'industrie y compris le bâtiment progresse de 0,15 heure et plus particulièrement les industries des biens d'équipement de 0,45 heure. Quelques activités ont des variations faiblement négatives : l'industrie du cuir et de la chaussure (- 0,20 heure), les industries de la viande et du lait (- 0,20 heure), l'industrie du caoutchouc (- 0,25 heure). Depuis le début de l'année, près de sept ouvriers sur dix travaillent de 38 à 39 heures par semaine. Cette proportion était un peu plus faible en 1985 (66%). La répartition des employés selon la durée du travail est très stable : huit employés sur dix travaillent de 38 à 39 heures par semaine.

### L'évolution des salaires

Le taux de salaire horaire ouvrier progresse de 0,9% au 1<sup>er</sup> trimestre 1986, après 1% au 4<sup>e</sup> trimestre 1985, contre respectivement 1,4% et 1,7% un an auparavant.

Le salaire mensuel de base des ouvriers (hors primes et heures supplémentaires) progresse également de + 0,9% au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 1986. Depuis avril 1985, la hausse du salaire mensuel de base est de 4,9% (4,8% pour le taux de salaire horaire).

Évolution du taux de salaire horaire ouvrier, du SMIC et des prix.

En pourcentage

INDICATEURS ÉTUDIÉS	Année (n)	Janvier à Avril	Avril à Juillet	Juillet à Octobre	Octobre à Janvier <sup>(1)</sup>	Sur un an d'Avril à Avril
TAUX DE SALAIRE HORAIRE.	1982	4,7	2,9	0,2	4,2	
	1983	3,1	2,5	1,9	1,9	82 à 83 = + 10,8
	1984	1,5	2,0	1,0	1,7	83 à 84 = + 8,1
	1985	1,4	1,5	1,4	1,0	84 à 85 = + 6,3
	1986	0,9				85 à 86 = + 4,8
SMIC .....	1982	2,6	5,5	—	3,3	
	1983	3,6	4,1	2,0	2,0	82 à 83 = + 12,9
	1984	—	4,7	—	2,2	83 à 84 = + 8,4
	1985	2,2	4,6	—	—	84 à 85 = + 9,3
	1986	—				85 à 86 = + 4,6
PRIX .....	1982	3,4	1,8	1,3	2,8	
	1983	2,9	2,1	2,2	1,5	82 à 83 = + 9,1
	1984	1,9	1,7	1,7	1,1	83 à 84 = + 7,9
	1985	1,9	1,3	0,6	0,4	84 à 85 = + 6,5
	1986	0,4				85 à 86 = + 2,6

(1) - (n + 1).

Le fléchissement de la progression annuelle des salaires se poursuit. Celle-ci était de + 8,1% d'avril 1983 à avril 1984, de + 6,3% l'année suivante; elle est de 4,8% au cours des douze derniers mois. Cependant la décélération des prix continue à être plus rapide; ceux-ci ont varié de + 2,6% d'avril 1985 à avril 1986. Le taux de salaire horaire des ouvriers enregistre donc une progression de son pouvoir d'achat de 2,1% sur un an.

La progression annuelle du SMIC d'avril 1985 à avril 1986 est équivalente à celle du taux de salaire horaire des ouvriers. L'absence de relèvement du SMIC de juillet 1985 à avril 1986 explique les très faibles hausses du taux de salaire du niveau de qualification 1 au cours des deux derniers trimestres.

Indice du taux de salaire horaire des ouvriers selon la qualification

TOUTES ACTIVITÉS	Base 100 au 1 <sup>er</sup> avril 1985					Variations en pourcentage de :		
	1985			1986		Janvier 1986 à Avril 1986	Octobre 1985 à Avril 1986	Avril 1985 à Avril 1986
	Avril	Juillet	Octobre	Janvier	Avril			
<b>Selon la qualification :</b>								
Niveau 1 .....	100,0	102,1	103,5	104,6	104,8	+ 0,3	+ 1,3	+ 4,8
Niveau 2 .....	100,0	101,7	102,9	104,0	105,0	+ 1,0	+ 2,0	+ 5,0
Niveau 3 .....	100,0	101,6	102,7	103,7	104,9	+ 1,1	+ 2,1	+ 4,9
Niveau 4 .....	100,0	101,3	103,0	103,8	105,0	+ 1,1	+ 2,0	+ 5,0
Niveau 5 .....	100,0	101,2	102,6	103,5	104,7	+ 1,1	+ 2,0	+ 4,7
Niveau 6 .....	100,0	101,2	102,7	103,6	104,5	+ 0,9	+ 1,8	+ 4,5
Niveau 7 .....	100,0	101,3	102,9	103,8	104,7	+ 0,9	+ 1,8	+ 4,7
<b>Ensemble des ouvriers</b> .....	<b>100,0</b>	<b>101,5</b>	<b>102,8</b>	<b>103,8</b>	<b>104,8</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>+ 1,9</b>	<b>+ 4,8</b>

Les effectifs salariés

L'indice des effectifs salariés, corrigé des variations saisonnières et du biais qui affecte cet indicateur fait apparaître sur le premier trimestre 1986 une légère augmentation dans les secteurs marchands non agricoles : + 10.000 emplois soit près de + 0,1 %. Sur les douze derniers mois, la baisse des effectifs est ramenée à 0,2 % en glissement.

Emploi salarié par secteur — Série CVS

Unités : Millier, Pourcentage

EMPLOI SALARIÉ *	1985				1986	Variation en pourcentage par rapport :	
	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre	31 mars	au trimestre précédent	au même trimestre de l'année précédente
U 2 Industries agricoles et alimentaires .....	544,1	542,0	542,5	544,5	544,8	+ 0,1	+ 0,1
U 3 Énergie .....	300,1	298,7	297,7	296,4	293,0	- 1,1	- 2,4
U 4 Industries des biens intermédiaires .....	1 274,3	1 287,1	1 259,7	1 250,9	1 247,8	- 0,2	- 2,1
U 5 Industries des biens d'équipement .....	1 628,3	1 612,1	1 598,3	1 584,6	1 577,3	- 0,5	- 3,1
U 6 Industries des biens de consommation .....	1 216,1	1 207,1	1 199,5	1 193,6	1 189,5	- 0,3	- 2,2
U 7 Bâtiment et Génie civil .....	1 197,1	1 200,3	1 196,6	1 191,7	1 188,5	- 0,3	- 0,7
U 8 Commerces .....	1 995,8	2 000,4	2 007,5	2 011,9	2 020,5	+ 0,4	+ 1,2
U 9 Transports et Télécommunications .....	1 317,0	1 313,1	1 311,1	1 313,5	1 312,6	- 0,1	- 0,3
U10 Services marchands .....	3 394,1	3 404,8	3 416,9	3 439,1	3 459,1	+ 0,6	+ 1,9
U11 Location et Crédit bail immobilier .....	65,1	65,5	65,8	66,1	66,4	+ 0,5	+ 2,0
U12 Assurances .....	153,6	153,9	153,7	155,4	156,1	+ 0,5	+ 1,6
U13 Organismes financiers .....	446,0	447,9	450,2	450,9	452,6	+ 0,4	+ 1,5
<b>Regroupements :</b>							
U 2 à U 6 Industrie n. c. le bâtiment .....	4 962,9	4 927,0	4 897,7	4 870,0	4 852,4	- 0,4	- 2,2
U 2 à U 7 Industrie y c. le bâtiment .....	6 160,0	6 127,3	6 094,3	6 061,7	6 040,9	- 0,3	- 1,9
U 8 à U13 Tertiaire marchand .....	7 371,6	7 385,6	7 405,2	7 436,9	7 467,3	+ 0,4	+ 1,3
<b>U 2 à U13 Ensemble des secteurs marchands non agricoles</b> .....	<b>13 531,6</b>	<b>13 512,9</b>	<b>13 499,5</b>	<b>13 498,6</b>	<b>13 508,2</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>- 0,2</b>

\* Lignes 1 à 16 : Effectifs salariés des secteurs marchands non agricoles ventilés par activité économique (nomenclature N.A.P., niveau 15). Ces séries sont établies par l'I.N.S.E.E. à partir des résultats de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre réalisée par le Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi. Les niveaux de ces effectifs sont mis à jour annuellement compte tenu des résultats UNEDIC au 31 décembre et plus globalement calés sur ceux du recensement de la population. Cette dernière opération vient d'être reprise à partir de l'exploitation par sondage au quart du recensement de 1982. Le système de corrections des variations saisonnières appliqué à ces séries a, dans le même temps, été actualisé.